

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de convocation : 05/04/2022**  
**Membres en exercice : 15**

**Le 12/04/2022, à 19h15** en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

**Présents : 12** Fabien Verrat, maire, en présence de Marie-France Djerad-Payen, Sylvie Rodier-Arnaudin, Maud Auché, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Francis Caillaud, Geoffroy d'Avezac de Castera, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet, Jean-François Eyer mann et Elodie Guillon-Muller.

**Excusés : 2** Jean-Dominique Diez et Karl Pommeraud. **Absents : /**

**Procurations : 1** Jean-Dominique Diez donne pouvoir à Maud Auché.

**Secrétaire de séance :** Marie-Laure Gobin.

**Objet : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement.**

Vu l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme,  
ANGLADE, 13/04/2022  
**Fabien VERRAT**, Maire.